



COMMUNE DE MAUGUIO

AVIS au PUBLIC

pour la CONCERTATION relative à la MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 du PLAN LOCAL d'URBANISME

Par un arrêté municipal n°132 du 30 mars 2018 et délibération du 9 avril 2018, la Commune de Mauguio a prescrit la modification simplifiée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

L'objectif de cette modification simplifiée consiste à apporter des modifications rédactionnelles mineures au règlement du PLU applicables aux secteurs UF, 1AUE2 et AUF du PLU, à savoir notamment :

- Rectifier les règles applicables concernant l'aspect extérieur des constructions (article 1AUE11) ;
- Adapter la norme de stationnement pour l'adapter à la vocation des secteurs (articles UF12, 1AUE12 et AUF12) ;
- Préciser les occupations et utilisations du sol admises sous conditions en secteur 1AUE2.

Les modalités de concertation préalable avec le public sont les suivantes:

- Mise à la disposition du public du dossier de modification simplifiée pendant un mois à la Mairie de Mauguio aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie ;
- Mise à la disposition du public d'un registre en Mairie de Mauguio permettant au public de formuler ses observations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la commune de Mauguio.

Cette concertation débutera le 27 août 2018, pour une durée d'un mois.